

# APPEL POUR UN CAMP NO BORDER A CALAIS

23-29 JUIN 2009

Le camp No Border de Calais est un projet mené par des militantEs françaisEs et belge, et des groupes de soutien français en coopération avec le réseau No Borders britannique. Il vise à mettre en lumière la situation à Calais et dans le nord de la France, construire des liens avec les communautés de migrantEs, contribuer à développer les liens entre les groupes qui les soutiennent, et enfin défier les autorités sur le terrain pour protester contre la répression croissante contre les migrantEs et les militantEs de la région.

Le camp revendique la liberté de circulation pour tous et toutes, la fin des frontières et des contrôles migratoires. Nous appelons à un mouvement radical contre les systèmes de contrôle qui nous divisent entre citoyenNEs et non-citoyenNEs, entre avec et sans papiers.

## POURQUOI CALAIS ?

Nous avons choisi Calais pour deux raisons essentielles. C'est un lieu important dans l'histoire du développement des contrôles migratoires et depuis longtemps un goulet d'étranglement pour celles et ceux qui cherchent à se rendre en Grande-Bretagne. C'est surtout un lieu d'affrontement entre ceux qui veulent stopper toute migration vers l'Union Européenne et ceux qui luttent pour détruire les barrières entre les peuples, les frontières qui empêchent la liberté de circulation pour tous et toutes, et non pour quelques privilégiés.

Depuis le milieu des années 90, des dizaines de milliers de migrants ont vécu à Calais sans aucune ressource, contraints de dormir à la dure dans la "jungle" dans l'espoir de pouvoir un jour traverser la Manche vers l'Angleterre. En 1999 la Croix Rouge a ouvert un centre dans la ville voisine de Sangatte, mais celui-ci a dû fermer sous la pression conjuguée de la France et de la Grande-Bretagne. Depuis, une présence policière et une répression renforcées obligent des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants à errer dans la région de Calais et le long des côtes du Nord de la France, de la Belgique et des Pays-Bas. Ils et elles sont régulièrement brutalisés par la police, victimes de gaz lacrymogènes, battus, arrêtés et enfermés régulièrement au Centre de Retention Administrative (CRA) de Coquelles. La police brûle régulièrement leurs abris et les maigres possessions qu'ils contiennent. Les groupes qui les soutiennent en leur fournissant des repas et de l'aide humanitaire subissent une répression croissante par la police et plusieurs militantEs ont été arrêtés ces derniers mois. Pendant ce temps, le ministre de l'immigration Phil Woolas a appelé à la construction d'un centre de rétention permanent à l'intérieur du Port de Calais.

## LA PARTIE LA PLUS VISIBLE DE L'ICEBERG

Calais n'est pourtant qu'une petite partie de l'ensemble des contrôles migratoires européens, une frontière interne majeure au sein du système hi-tech des frontières européennes. Depuis le début des années 2000, l'UE s'emploie à construire "l'Europe Forteresse" en externalisant ses frontières en Asie et en Afrique avec des patrouilles frontalières en Méditerranée, en Libye et sur la côte Ouest de l'Afrique grâce à l'agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures), et via sa politique extérieure qui permet de payer des États, de l'Ukraine jusqu'au Maroc, pour effectuer à sa place le travail de prévention de l'immigration. Les droits des migrants sont aussi ceux des travailleurs.

À travers ce système de contrôle aux frontières, les autorités créent deux sortes de migrants: une minorité de migrants "qualifiés", considérés comme "utiles" à l'état, et une majorité de travailleurs sans papiers, à laquelle aucun droit n'est garanti et qui se retrouve donc exploitée à loisir sur le marché du travail. C'est pourquoi notre combat pour la liberté de circulation est également un combat pour les droits de tous les travailleurs.

## LA SOLIDARITE TRANSNATIONALE MARCHÉ!

Établir des liens en travaillant ensemble nous permet d'échanger de l'information à un niveau transnational, et ainsi d'exploiter les failles et les fissures de cette "Europe Forteresse". En novembre dernier, c'est en partie grâce à un effort de solidarité transnationale que la déportation organisée de réfugiés afghans de Calais à Kaboul a pu être empêchée.

## CAMP(AGNE) CONTRE LES FRONTIÈRES

Ce camp s'inscrit dans la tradition des camps No Border organisés à travers le monde depuis les années 90. Comme le camp de Lesbos au mois d'août prochain, ce sera un espace pour partager des informations, des compétences et des expériences, un espace pour préparer et réaliser des actions contre le système des frontières qui nous divise tous et toutes. Depuis des siècles, les puissances impérialistes européennes exploitent la terre, les ressources et les populations de la majorité de la planète pour s'enrichir et devenir plus puissantes, semant sur leur passage la guerre, la destruction de l'environnement et des inégalités criantes. Tenter le voyage vers le Royaume Uni, c'est lutter contre cette injustice. La situation calaisienne est une conséquence de la politique d'immigration britannique et nous appelons les groupes, réseaux et individus à agir à travers la Manche pour participer au mouvement global de solidarité qui défend leur droit qui défend leur droit à la circulation à travers les frontières.

**Egalité des droits pour touTEs!**

**Personne n'est illégal. Liberté de circulation et d'installation pour tou-TE-s !**

Prix de revient : 1,20€

# NO CAMP NO BORDER

RECUEIL de TEXTE CONTRE la XENOPHOBIE d ETAT

CALAIS  
23 au 29 JUIN 2009



POUR en finir avec les frontières  
et les contrôles migratoires  
POUR la liberté d'installation  
POUR tous et toutes.

# LES FRONTIÈRES FONT LES PRISONS DYNAMITONS-LES !

## Camps NO BORDER

Du 23 au 29 juin 2009 se tiendra à Calais un camps NO BORDER, pour en finir avec les frontières, le contrôle des flux migratoires et la déportation légalisée. Durant ces rencontres se multiplieront des débats, actions, échanges, pour s'organiser contre les politiques migratoires xénophobes et la mise en place de la solidarité active avec les migrants.

Fondé en 2000 à l'échelle européenne, le réseau No Border milite pour la liberté de circulation entre les différents pays et plus particulièrement contre les politiques de contrôle de l'immigration au sein de l'Espace Schengen. No Border lutte pour la régularisation de tous les sans papiers et la fermeture des camps de rétention.

Le réseau organise chaque été des campements de plusieurs jours à proximité des frontières. Par exemple, un campement No Border a été organisé à Strasbourg en août 2002.

En 2004, le réseau No border a été à l'initiative de la première journée internationale d'action « Europe sans frontières », pour la régularisation des sans papiers, l'ouverture des frontières. Cette action a été suivie dans 50 villes de 11 pays d'Europe

### Calais

Calais est le laboratoire Français d'expérimentation des politiques migratoires. Les conditions de vie déshumanisent tous les jours les migrants. Les flics, l'Etat français, l'Europe chassent, traquent, humilient des réfugiés afghans, palestiniens, érythréens, soudanais... : des êtres humains, en les foutant à poils, en brûlant leurs vêtements, leurs chaussures,

Nous refusons cette politique de « quotas » (selon la gôche) ou « d'immigration choisie » (pour Sarkozy) qui sélectionne les migrants en fonction des besoins capitalistes. Nous nous organisons avec les retenus pour dynamiter cette logique aux conséquences mortifères. Aucune frontière ne pourra nous empêcher de lutter pour ces libertés fondamentales : les libres circulation et installation. Le camps NO BORDER s'inscrit dans cette lutte contre la xénophobie d'Etat, et pour l'effondrement définitif des frontières qui sont les fondations des murs des prisons.

leurs duvets, en les kidnappant aux yeux de tous près des lieux où des associations leur donnent de quoi survivre.

L'Aide Sociale à l'Enfance est substituée par la Police Aux Frontières, les personnes gazées, tabassées dans des abris de fortune se « réfugient » dans une jungle que le sinistre de l'identité Nationale veut karchériser. Cette jungle est née de la fermeture de SANGATTE. Ce camps fut ouvert en 1999. Si l'Angleterre et la France ferment leurs frontières, ces deux Etats essayent toutefois de déporter par charters des réfugiés.

Ainsi partout en Europe, les gouvernements maintiennent des milliers de migrants dans des camps de rétention administrative, mettent en place de nouveaux équipements permettant l'éloignement et la déportation légales d'hommes, de femmes et d'enfants. La Suisse a ses propres camps de déportation, tout comme en Hollande où le « block K » (situé aux abords de l'aéroport d'Amsterdam) a cramé, les camps français de Vincennes, Bordeaux et du Mesnil Amelot ont subi le même sort après des révoltes de retenus.

Dans ce contexte, l'Europe tente d'agir hors de ses frontières : en Italie, les autorités interviennent directement dans les eaux internationales, refoulant les bateaux vers l'Afrique du Nord. En Grèce, les réfugiés sont dépouillés, jusqu'à leurs sous vêtements, de toute trace de leur passage sur le territoire européen, puis jetés en dehors des frontières européennes à l'insu du gouvernement et de la police turques, au mépris de la Convention de Genève. En se taisant et en laissant faire, l'ensemble des gouvernements de la

Communauté européenne sont complices de la remise en cause du droit d'asile, faisant fi des conventions internationales lorsqu'elles sont contradictoires avec la politique xénophobe de l'Europe.

De cette politique migratoire commune aux Etats européens, est née FRONTEX: un organisme de la communauté européenne fixant la durée de rétention à 18 mois, subventionnant des camps aux frontières de l'Europe et plus loin, à l'abri des regards, laissant à des pays du Sud et de l'Est la charge d'enfermer des êtres humains que les élites européennes ne veulent pas voir vivre avec nous. Dans ces pays, la peine de mort, la torture et les sévices sont toujours d'actualité.

Nous combattons toujours les politiques d'immigration fondées sur la xénophobie, transformant l'autre en bouc émissaire, le présentant comme un virus dont il faut prémunir la société européenne, imaginée comme un corps vivant devant être défendu face aux attaques dont les immigrés seraient porteurs : terrorisme, intégrismes musulmans... Dans les années 30 du XX<sup>e</sup> siècle, c'étaient les Juifs, les Italiens principalement qui furent décrétés comme populations pouvant mettre en danger la société. Cela a conduit aux horreurs de la Seconde guerre mondiale, et en particulier à la politique raciste et collaborationniste de Vichy. Quelques années plus tard ces mêmes Juifs, Italiens... ont été remplacés par les populations venant d'Afrique, d'Europe centrale... Combien de temps faudra-t-il pour que la politique xénophobe actuelle soit condamnée comme celle de Vichy et consorts l'est actuellement ?

## liberte pour tous les inculpés de vincennes !

Depuis fin 2007, les retenus de Vincennes, comme ceux d'autres centres de rétention, n'ont cessé d'enchaîner luttes, manifestation, grèves de la faim, refus de comptage, départ de feu... Alors que les retenus se battaient pour leur liberté, les politiques, les associatifs et les médias ne parlaient que d'amélioration de leurs conditions de rétention.

Le 9 avril 2008, un retenu du centre de rétention disait déjà : « Il faut penser la lutte autrement. Les gens et les flics se foutent d la grève de la faim. Ils s'en foutent des sans-papiers. Ils s'en foutent si on crève. Les gens bouffent des larnes de rasoïr tous les jours, et on n'entend pas parler d'eux. Les petits trucs qu'on fait ne valent pas le coup. Il faut vraiment foutre le bordel pour avoir les moyens de leur mettre une vraie pression. »

Le 21 juin 2008, SALEM ESSOULI, un retenu tunisien, mourait faute de soin. Le lendemain une marche silencieuse organisée par les retenus était fortement réprimée. Une révolte s'en est suivie, au court de laquelle le centre de rétention de Vincennes a entièrement brûlé. Le soir même de la destruction du centre, les retenus sont transférés dans d'autres centres de rétention aux quatre coins de la France : Rouen - OISSEN, Lille - Lesquin, Nîmes - Courbessac, Palaiseau - Mesnil-Amelot, et Paris - Dépôt-Cité. La famille de SALEM ESSOULI a déposé plainte au mois de janvier.

Vrai manque à gagner pour la machine à expulser, la disparition de 280 places de rétention a eu pour conséquence une très significative diminution des rafles et des expulsions

 nous ne lâcherons rien ! 

**Liberté et arrêt des poursuites pour tous les inculpés de Vincennes!  
Fermeture des camps de rétentions! Liberté de circulation et d'installation !**

**l'etat isole, renforçons les liens !**

Il est possible d'écrire aux personnes incarcérées. Il vaut mieux joindre une enveloppe timbrée pour recevoir une réponse, c'est assez compliqué pour eux de se procurer des enveloppes et des timbres. Comme une instruction est en cours, il est évident, qu'aucune mention de l'incendie ou questions s'y rapportant ne doivent figurer dans ces lettres qui seront lues par l'administration pénitentiaire et surtout par le juge d'instruction.

### Ecrivez-leur

( les lettres doivent être adressées à une seule personne, ils ne pourront pas les faire circuler)

Mahamadou Drane, écrou n°367337  
Ali Diallo, écrou n°367347, bât D5  
Moïse Diakité , écrou n°369111 H, bât D5

Maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis,  
7 allée des Peupliers, 91700 Fleury-Mérogis

Pour Staheddine EL Quertani ( hospitalisé) et Ekma Mouktare, libérés mais toujours inculpés: C1CP-Vincennes, 21 ter rue Voltaire 75001

### Pour leur envoyer de l'argent

Il y a des limites mensuelles. Si l'argent est envoyé indépendamment des mandats que nous leur faisons parvenir, il risque d'aller en partie

sur Paris. D'ailleurs l'état, pour tenir son quota d'expulsions, s'est d'ores et déjà empressé de reconstruire Vincennes.

Cherchant à faire des exemples, l'état multiplie les arrestations parmi les anciens retenus de Vincennes : deux sont arrêtés le soir même de l'incendie. L'un placé sous le statut de témoin assisté, l'autre remis en liberté le lendemain sous contrôle judiciaire. Depuis il a été incarcéré à la suite d'un appel du parquet. S'en suivent six autres arrestations en juillet, octobre, novembre et décembre. L'un d'entre eux à la suite d'une agression dans sa cellule le 4 novembre, est toujours hospitalisé avec de lourdes séquelles.

Ce sont donc huit personnes qui sont poursuivies pour « destruction de biens par l'effet d'incendie et violence à agent de la force publique avec une incapacité totale de moins de 8 jours en réunion ». Il y en a peut-être d'autres. A la fin du mois de février et au début du mois de mars, quatre inculpés ont enfin été remis en liberté mais sont toujours poursuivies. Trois inculpés restent incarcérés malgré les nombreuses demandes de remises en liberté déposées par leur avocats. Nous ne savons toujours pas quand le procès aura lieu.

La révolte des retenus du centre de rétention de Vincennes n'est pas isolée. Il y en a eu avant, d'autres ont eu lieu cet été au Mesnil-Amelot, à Nantes, en Italie, en Belgique, il y en aura d'autres.

Les retenus de Vincennes ont fait disparaître leur prison. Être solidaires des inculpés, c'est s'opposer aux politiques d'immigration, leurs idéologies, leurs pratiques

directement dans les poches de l'Etat.

Le mieux est d'envoyer un chèque aux caisses de soutien aux inculpés, destinées aux frais de justice et à l'envoi de mandats pour les détenus puissent cantiner.

Caisse du C1P: chèques à l'ordre de « C1P-Vincennes »  
Adresse: C1CP, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Kalimero: caisse de solidarité pour de nombreux prisonniers. Kalimero envoie de l'argent régulièrement pour les inculpés de Vincennes. Vous pouvez également soutenir ce collectif. N° de compte pour faire un virement : 10278 06137 00020471901 clé 07. Il est aussi possible de déposer de l'argent en liquide dans toutes les agences du crédit mutuel en donnant ce n° 06137 00020471901

Contact: [liberte-sans-retenue@riseup.net](mailto:liberte-sans-retenue@riseup.net) et caisse de soutien à destination des inculpés: chèques à l'ordre de « C1P Vincennes » à envoyer à C1P-Vincennes, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

## HIER À AUJOURD'HUI... RIEN À CHANGER !

La guerre d'Algérie inspire grandement la politique sécuritaire. Au cours de celle-ci l'armée française théorisa « la Doctrine de la Guerre Révolutionnaire ». Après sa défaite en Indochine (1954), l'Etat fut de nouveau confronté à une nouvelle lutte d'indépendance en Algérie. Une des caractéristiques de ces conflits armés est qu'ils ont lieu non pas sur des fronts déclarés, mais au sein même de la société. Le combattant n'est plus clairement identifiable, il se fond dans la population. Les méthodes classiques ne peuvent donc être efficaces.

Les cadres de l'armée ont compris l'importance de l'enjeu du contrôle de la population dans ce type de conflit. En effet, les militants indépendantistes fondaient leur lutte aussi sur leur volonté de partager leurs motivations avec la population. L'utilisation des armes n'était qu'un aspect de leur combat qui en retour reposait essentiellement sur la lutte politique.

Pour l'Etat français, il était vital que ce contrôle de la population ne leur échappe. Il fallait qu'une majorité de la population algérienne souhaite rester dans le giron français, quitte à revoir de nouvelles formes de domination coloniale. Pour ce faire les cadres de l'armée mirent en avant une nouvelle conception de la nation. Celle-ci est vu comme un corps vivant dont il faut prémunir des virus que sont les personnes voulant remettre en cause l'ordre politique, économique et social, en l'occurrence, ici les militants indépendantistes. L'armée est « chirurgien » devant « assainir » ce corps vivant. Pour ce faire, il faut donc démonter les réseaux existants, les tentatives de constructions politiques permanentes (organisation, embryon d'Etat...). Les moyens employés sont connus : torture, infiltration des organisations et des mouvements, utilisation de personnes pouvant servir d'indicateur, mais aussi directement dans l'armée (les harkis), décrédibilisation de la lutte en fomentant des attentats dont on attribuera la responsabilité aux indépendantistes, l'utilisation des médias, etc.

Ainsi est née la théorie de l'ennemi intérieur qui se situait tant en métropole, qu'en Algérie. Cette guerre anticolonialiste se fait sur fond de « guerre froide ».

(je laisse de côté la dimension internationale de cette guerre qui se déroulait pendant « la guerre froide ». Cela nous entrainerait trop loin, bien que le contexte mondial de l'époque ait été source de définition spécifique de l'ennemi intérieur - communistes et militants panarabistes. En outre, on ne peut sous-estimer cette dimension dans la mesure où les techniques employées par l'armée française en Algérie ont été très largement exportées de part le monde, comme dans plusieurs pays d'Amérique du sud -Argentine, Chili... -, mais aussi aux Etats-Unis, qui s'en inspirèrent au Vietnam et ailleurs. L'armée française est ainsi devenue une institution experte à l'échelle internationale pour les opérations de maintien de l'ordre dans un contexte de guerre révolutionnaire).

Un collectif a  
recueilli des  
témoignages de  
retenus en camps de  
rétention entre  
janvier et juin 2008.

Edition : **Libertalia,**

Prix : 7euros,

Le bénéfiques iront aux  
inculpés et à la défense.

**SôS Soutien ô Sans  
papiers**

06 98 70 33 49

soutiensanspapier@gmail.com

**Collectif de Soutien  
aux Demandeurs d'Asile  
et aux Sans Papiers**

<http://csdasp37.free.fr/>

06 34 19 64 98

[csdasp37@no-log.org](mailto:csdasp37@no-log.org)

**Contact à Calais**

noborder-grouperocal-  
calais@hotmail.fr

<http://calaisnoborder.eu.org/>

<http://london.noborders.org.uk/calais2009>

Infos à propos du camp No  
Border de Lesbos : contact :  
noborder.lesvos.2009@gmail.com

Les dons à: London No  
Borders, Co-operative Bank,  
IBAN:  
GB85CPBK08929965252615,  
BIC Code: CPBKGB22.

## CHASSE A L'HOMME DANS LE PAS DE CALAIS

# YA BASTA !

En décembre 2002, Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, fit fermer (avec le consentement du député PS de la 6e circonscription du Pas-de-Calais ... Jack Lang) le camp de réfugiés de Sangatte. Il fut ouvert en 1999 par des Calaisiens qui ne supportaient plus de voir des être humains dans un total dénuement. Il fut par la suite géré par la Croix Rouge jusqu'à sa fermeture. Il hébergeait plusieurs centaines de sans papiers, dont un bon nombre souhaitait se rendre en Grande Bretagne. Décision funeste, qui encore une fois n'avait d'autre finalité que de "faire un coup médiatique" ! Les problèmes se sont aggravés : les sans papiers sont toujours là bien sûr, mais ils n'ont plus aucun endroit où se réfugier.

Si nous savons que le camp de réfugiés de Sangatte n'était pas une solution, force est de constater que les conditions de vie des sans papiers se sont gravement dégradées. On rencontre beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants en errance, n'ayant pour seul abris que des toiles de tente, ou les blockhaus du Mur de l'Atlantique. Près de mille personnes survivraient dans ces conditions sur la côte, dont 5 à 600 dans les environs de Calais. La plupart viennent d'Afghanistan. Elles fuient les bombardements causés par la « guerre antiterroriste » menée par les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne... Le cynisme n'a pas de limite ! Comment refuser l'asile et un accueil digne à des gens fuyant cette guerre dont les responsabilités occidentales ne sont plus à démontrer ?

Non contente de laisser volontairement des êtres humains dans le plus grand dénuement, la préfecture du Pas de Calais organise de véritables chasses à l'homme. Chaque jour, les CRS et autres corps de l'ordre sécuritaire harcellent ces personnes en détruisant leurs moyens de campement, gazant les blockhaus dans lesquels ils survivent, brûlant leurs duvets, couvertures et même leurs chaussures. Les sans papiers se plaignent chaque jour de violences policières.

D'un côté, tout le monde s'offusque que des SDF meurent à Paris (Boutin allant jusqu'à proposer l'hébergement de force de ces derniers) et de l'autre, l'Etat, dans le Pas de Calais, met sciemment en danger la vie de personnes, sous prétexte qu'elles n'ont pas de papiers !

Les associations et collectifs calaisiens soutenant les sans papiers sont aussi dans le collimateur de la préfecture. Plusieurs de leurs adhérents ont été poursuivis, voire placés en garde à vue et condamnés parce qu'ils soutiennent concrètement les sans papiers ; autrement dit, ils sont poursuivis pour "assistance à personnes en danger" !

**LA SOLIDARITE N'EST PAS UN DELIT.**

**La répression ne nous empêchera pas de nous opposer concrètement  
à la politique inhumaine et xénophobe du gouvernement Sarkofeux.**

**LE 31 DÉCEMBRE 2008, DE FRANCE ET D'AILLEURS TOUS ET TOUTES,  
RASSEMBLONS NOUS A CALAIS POUR EXPRIMER NOTRE SOLIDARITE  
AVEC LES SANS PAPIERS, LES ASSOCIATIONS ET LES COLLECTIFS  
Apportons des couvertures, des duvets, des vêtements, des chaussures...,  
et de quoi partager une nuit conviviale**

**EXIGEONS :**

**LE DEPART DE TOUTES LES FORCES DE POLICE CHARGEES DE REPRIMER  
LES SANS PAPIERS ET LEURS SOUTIENS  
L'ARRET DES EXACTIONS DE LA PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
A L'ENCONTRE DES SANS PAPIERS ET DE LEURS SOUTIENS.  
LA FERMETURE ET LA DISPARITION DES CAMPS DE RETENTION  
LA REGULARISATION DE TOUS LES SANS PAPIERS  
LA LIBERTE DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION  
L'OUVERTURE DES FRONTIERES**





# Calais : Le choc !

Calais montre concrètement jusqu'où peut aller la chasse aux réfugiés et aux sans papiers : l'horreur, l'humiliation. Calais est une violence insupportable, inadmissible !

A l'initiative du Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile et aux Sans Papiers de Tours et de SôS Soutien ô sans papiers de Paris une vingtaine de personnes venant de Tours, Paris, Marseille, Lille, Angers, Blois, Rennes et Saumur se sont déplacées le 31 décembre à Calais. Elles avaient répondu à l'appel « Chasse à l'homme à Calais, ya basta ! ». L'objectif était de manifester notre solidarité avec les réfugiés, de rencontrer les associations et collectifs les soutenant et d'apporter des couvertures, duvets, nourriture...

Ce fut pour nous un véritable choc ! Plusieurs centaines d'êtres humains (principalement des jeunes hommes, dont certains n'ont pas 18 ans) sont obligés de faire la queue, dans le froid, devant une salle pour obtenir de quoi manger. La distribution, organisée par le collectif C'Sur, dure des heures. Cela peut conduire à des bousculades plus ou moins violentes entre les personnes faisant la queue. Beaucoup mangent sur place, au froid. Tout peut servir de table, telle

cette Mercedes garée à proximité.

Le soir l'association Salam distribue un repas chaud pour les réfugiés. Là encore des centaines de personnes attendent leur tour pour se restaurer.

Les rapports entre Salam et C'Sur relèvent de la guerre de tranchées. Passons sur les noms d'oiseaux que se lancent mutuellement les membres de ces deux structures. On ne peut que le déplorer. Leurs actions sont essentiellement humanitaires et laissent peu de place au débat politique sur la liberté de circulation par exemple.

A quelques kilomètres de là, il y a la « Jungle ». Sur des terrains boisés, laissés à l'abandon, les réfugiés ont construit des abris : de petites cabanes faites de sacs en plastiques et de morceaux de bois provenant de palettes. C'est pire que les bidonvilles qu'on a connu dans les années 50/60 dans la région parisienne ou ailleurs. Les cabanes ne permettent pas de se tenir

debout. Elles servent d'abris pour dormir à même le sol. Les gens se retrouvent autour des feux allumés au pied de ces abris. Là on rencontre beaucoup de monde venant principalement des pays victimes de la guerre antiterroriste (Afghanistan, Irak), mais aussi des Erythréens, des Soudanais, des Palestiniens, etc.

A côté de la Jungle, il y a des maisons, qui en cette période de fêtes de fin d'année, brillent de guirlandes. Visiblement leurs habitants ne semblent pas très émus de ce qui se passe à côté de chez eux ! De même, des bus municipaux passent sur la route limitrophe sans que les voyageurs soient gênés ! Là encore le choc !

La plupart des réfugiés veulent aller en Grande Bretagne et ne souhaitent pas rester dans le Pas de Calais. Mais... la frontière est fermée ! Ils ne pourront la franchir que clandestinement, avec tous les risques (physiques, policiers) que cela comporte.

Ces conditions de vie ne sont

schéma de domination organisé autour de la diffusion massive de certaines représentations de la menace. Une mécanique visant à gérer la distribution de la peur, afin d'amener la population à s'autocontrôler. L'ordre sécuritaire constitue de ce point de vue une machine liant la désignation d'ennemis intérieurs à la répression des révoltes provoquées par le système économique-politique qu'il cherche à préserver.» (cf, M. Rigouste, page 307) Bien évidemment les médias sont un des agents fondamentaux dans cette volonté de contrôle.

A travers le développement de la précarité et du sécuritaire, on comprend pourquoi la xénophobie est un enjeu important pour l'Etat. La régularisation de tous les sans papiers, la liberté de circulation et d'installation, la fermeture et la disparition des camps de rétention porteraient des coups importants à la précarisation de nos conditions d'existence ainsi qu'à l'ordre sécuritaire et à l'apartheid social. La législation antiterroriste et la machine à expulser sont les deux faces d'une même médaille ; on ne pourra pas abroger l'une sans briser l'autre !

Personne ne peut garantir que, dans un avenir plus ou moins proche, dans les camps de rétention ne seront enfermés uniquement des sans papiers. L'exemple des camps ayant accueilli des réfugiés espagnols en 1939 est pour le moins éloquent. Ensuite ce furent des Juifs, Tziganes... qui y ont été internés par le gouvernement de Vichy. Le camp de Rivesaltes est exemplaire. Après avoir « accueilli » les populations mentionnées précédemment, y furent enfermés des prisonniers de guerre allemands et italiens en 1945 ; puis se furent des Algériens pendant la guerre d'indépendance, ensuite des Harkis lorsque la paix fut signée. De 1986 à 2007, des sans papiers furent retenus en attendant leur expulsion.

Comment en finir avec la précarité, si des travailleurs sans papier continuent de se faire

exploiter dans les conditions les plus effroyables et dans l'angoisse du lendemain ? Dans ce contexte, ils sont, bien malgré eux, des instruments aux mains de l'Etat et des patrons pour durcir la concurrence au sein du marché du travail. Ils sont une des composantes servant à dégrader toujours plus les conditions d'exploitation de l'ensemble des travailleurs. Leur régularisation et la liberté d'installation seraient donc un élément important pour tenter de reconstruire un rapport de force dans les luttes sociales, en particulier dans le monde du travail.

L'Etat maintient la cohérence de la société capitaliste ; seule la convergence des luttes et la solidarité de classe pourront déconstruire et laisser place aux utopies créatrices d'où émergera une société fondée sur l'égalité sociale, la solidarité.



En affirmant l'appartenance de classe, on laisse de côté le soutien à caractère humaniste, bien souvent a-politique, confinant l'autre dans une unique dimension : la raison pour laquelle on apporte son soutien. A l'opposé, la solidarité consiste à instaurer des rapports égalitaires entre chacun, chacune, entre groupes sociaux, à envisager les relations en terme d'apports mutuels. Cela impose d'échanger les expériences, les vécus individuels et collectifs, les bilans des luttes, d'établir des convergences d'intérêts : faire en sorte de définir des intérêts communs entre individus, groupes sociaux, terrains de luttes, mais aussi élaborer de nouvelles perspectives. Ainsi, la personne est perçue comme un être humain à part entière, en prenant en compte sa multidimensionalité ; c'est fondamental pour contrecarrer les volontés déhumanisantes de l'Etat et des décideurs économiques et politiques.

Tours, le 03/06/09

populaires ségrégués, ceux où le capitalisme a concentré les classes précarisées, sont investis comme des territoires d'exception et les descendants pauvres des colonisés comme des corps d'exception. La temporalité du pouvoir y est celle de l'exception permanente. Comme dans une colonie autrefois, il est donc possible d'y pratiquer une violence d'exception. » (cf. M. Rigouste, page 307)

Depuis plusieurs années, on assiste à une inflation législative concernant le contrôle de l'immigration et des frontières : lois Debré en 1996, Chevènement en 1998, Sarkozy en 2003 (concernant l'entrée et le séjour des étrangers), loi Guigou en 1998 (portant sur la nationalité), loi Villepin en 2003 (réformant le droit d'asile), etc. « Dans le nouvel ordre sécuritaire qui se met progressivement en place en France, surtout à partir des années 1990, on retrouve... certains traits du commandement, cette forme de pouvoir militarisé caractéristique de la domination coloniale et qui traitait ses sujets sur les modes de la domestication et de la chasse. Cette tendance de la puissance d'Etat à déshumaniser les "indésirables" se reformule aujourd'hui dans les dispositifs de chasse mis en œuvre par les rafles policières et les opérations de contrôles d'identité "coups de poing", dans les techniques de disparition qui caractérisent souvent l'arrestation d'un sans papiers expulsé en urgence et empêché de prévenir sa famille et ses amis. Elle se fraie un chemin dans les schémas d'enfermement et d'humiliation que subissent les sans papiers dans les centres de rétention administrative. » (cf. M. Rigouste, op cité, pages 308 et 309)

Cette volonté de restreindre les droits pour les personnes d'origine étrangère, de limiter leur venue en fermant les frontières et d'

augmenter les expulsions du territoire est un des piliers de la politique sécuritaire : la xénophobie d'Etat n'est qu'un aspect de la politique sécuritaire.

Son pendant est bien évidemment, la lutte contre tous ceux contestant l'ordre établi. Eux aussi sont vécus comme des virus, qu'il faut éliminer. Pour s'assurer que la « nation » reste saine - c'est-à-dire qu'elle ne souhaite pas remettre en cause l'ordre économique, social et politique et qu'il n'y ait pas en son sein de groupes ou organisations militant pour un autre futur -, il est indispensable de contrôler la population. La création de la Direction centrale du renseignement intérieur en 2008 (fruit de la réunification des renseignements généraux et de la DST) est un aspect important de cette politique. La DCRl a « compétence pour lutter, sur le territoire de la République, contre toutes les activités susceptibles de constituer une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ». Elle « participe également à la surveillance des individus, groupes, organisations et à l'analyse des phénomènes de société susceptibles, par leur caractère radical, leur inspiration ou leurs modes d'action, de porter atteinte à la sécurité nationale. » (décret n°2008-609 instituant la DCRl)

Ce contrôle peut prendre plusieurs aspects. Montrer à la population ce qui doit être respecté, défendu et promu, mais aussi rendre visible le chaos sous-jacent ou potentiel pour s'assurer que la grande majorité souhaite vivre dans l'ordre existant et participe à son maintien en collaborant avec les services de police, en participant à la surveillance d'autrui et la délation. La mise en spectacle des « anarcho-autonomes » ou « ultra-gauche » rentre dans cette logique, dont le point d'orgue est l'affaire Tarnac. Ainsi émerge « un

pas encore assez dures pour l'Etat, la préfecture. Cette dernière organise de véritables chasses à l'homme. Plusieurs personnes témoignent des exactions des policiers. Ainsi, les CRS gazent régulièrement les gens pour les faire sortir de leur cabane et les matraquent. Il en va de même, lorsque les flics croisent des réfugiés à côté de la Jungle. Parfois, les flics brûlent leurs couvertures, leurs duvets, voire leurs chaussures, même en plein hiver !

Les compagnies de CRS sont relevées environ tous les deux mois. Or, depuis des années des témoins constatent ce même comportement des flics. Cela conduit donc à penser que ces exactions ne sont pas le fruit de quelques pandores zélés, mais qu'elles se commettent, pour le moins, avec le consentement des autorités préfectorales !

Cette situation dure depuis 2002, lorsque Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, a ordonné la fermeture du camp de Sangatte, géré par la Croix rouge. L'objectif est évident : faire en sorte que les réfugiés quittent la région, pour aller où ? Or depuis 6 ans, près de 1000 personnes séjournent sur les côtes du Pas de Calais. Certaines arrivent à franchir la

frontière au bout de plusieurs mois. Mais il en arrive toujours de nouvelles, avec toujours la même aspiration : vivre en Grande Bretagne.

On ne peut accepter cette situation. Il est intolérable que

(dont Jack Lang député de la 6e circonscription du Pas de Calais), en fermant Sangatte, n'a fait qu'empirer une situation déjà bien dégradée lorsque le camp de Sangatte fonctionnait. Il n'y a d'autre solution que l'ouverture de la frontière pour que des êtres humains puissent vivre où ils veulent et ne plus connaître l'inhumanité étatique.

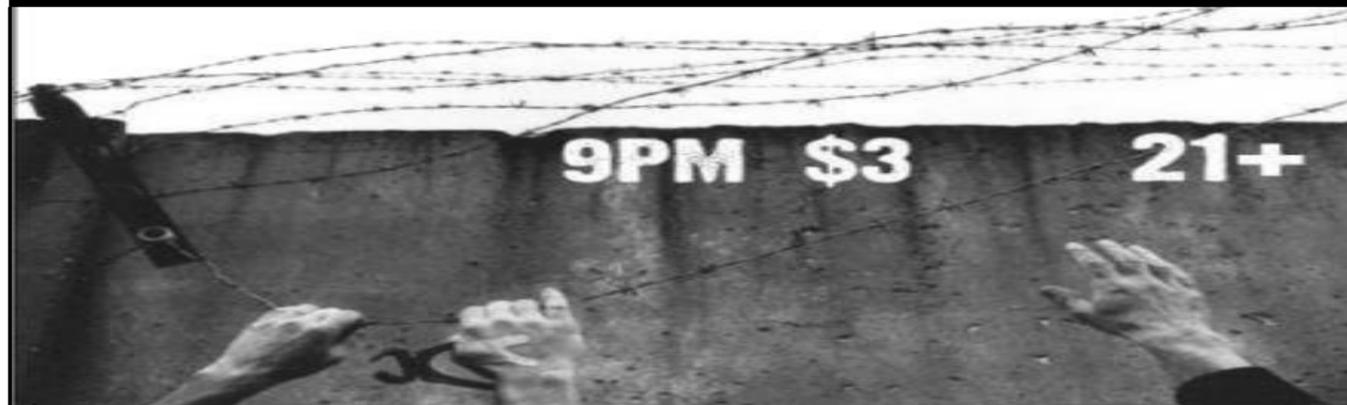
La seule réponse politique réaliste et immédiate est l'ouverture des frontières. C'est donc bien de la liberté de circulation dont il s'agit. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. A quoi servirait la possibilité de pouvoir circuler si l'on ne peut s'installer ? Il

l'Etat, les collectivités territoriales (la Région, le Conseil général et la mairie) laissent la situation perdurer. Comment se fait-il, par exemple, que des mineurs ne puissent bénéficier des prestations de l'Aide Sociale à l'Enfance ? Ce service, dépendant du Conseil général, est dans l'obligation d'assurer des conditions de vie décentes et la protection pour toute personne mineure, quelque soit sa situation administrative.

faut aussi revendiquer la liberté d'installation dans toute l'Europe, dans le monde. On ne peut dissocier ces deux revendications à moins d'admettre que des personnes puissent aller et venir sans pouvoir vivre où elles le souhaitent. Cela conduit donc à la régularisation de tous les sans papiers. Ces trois revendications sont indissociables.

Sarkozy, avec le consentement de la plupart des élus locaux

Tours, le 3/01/09



# BREVE HISTORIQUE DE LA RETENTION...

Aujourd'hui en France, et un peu partout en Europe, les étrangers peuvent être enfermés sans décision du pouvoir judiciaire. Ainsi, une autorité administrative peut priver de libertés des hommes, des femmes, et même des enfants sans qu'un jugement ne soit rendu. C'est ce que l'on nomme la rétention administrative. Cet instrument de répression s'est imposé comme un incontournable dans les politiques actuelles de chasse aux sans-papiers. Pourtant, même si la rétention s'est inscrite depuis les années 1980 comme une mesure normale concernant l'expulsion des sans-papiers, elle constitue une exception au regard du droit français. Avant cette « normalisation », obtenue par un travail idéologique, la rétention des étrangers avait fait l'objet, dans les années 1970, de dénonciations unanimes des militants pour les droits de l'Homme et des partis de gauche.

Depuis, tous les partis qui se sont succédés au pouvoir, qu'ils soient de droite ou de gauche, ont renforcé ce droit d'exception, notamment en allongeant la durée possible de rétention. Et les associations humanitaires ou de défenses des droits de l'Homme en sont souvent réduits à axer leur critiques sur les conditions de vie ou l'accès au droit à l'intérieur des centres de rétention. De plus en plus rares sont les voix, et de plus en plus faible est leur échos dans l'opinion publique, dénonçant la rétention en tant que système, sur le simple argument que personne ne peut être enfermé sans jugement. Ou sur l'argument, encore plus évident, qu'un être humain ne peut pas être considéré comme un indésirable et ne peut pas voir ses droits niés seulement du fait de son lieu de naissance, du seul fait d'être un étranger.

## Du scandale d'Arenc aux centres de rétention

En avril 1975, des journalistes et des avocats vont être parmi les premiers à dénoncer la « prison illégale » mise en place par la police dans un hangar de la gare maritime d'Arenc, à Marseille. Dans ce hangar, depuis 1964, des étrangers étaient enfermés, en vue d'être expulsés. Cette première dénonciation publique de cette « prison de police » se basait principalement sur le droit. A la libération, en 1945, les législateurs sont revenus sur la loi de 1938 qui autorisait l'internement des étrangers en vue de leur expulsion. A Arenc, les étrangers étaient donc enfermés en toute illégalité, sur simple décision administrative de la police, sans que soit connu les raisons de leur incarcération ni qu'une autorité judiciaire ait statué sur cet enfermement. Un autre aspect contre lequel le collectif créé à Arenc militait, était la soustraction des victimes à l'espace public, et de ce fait leur soumission plus grande aux abus. Pour répondre à la mobilisation qui réclamait la fermeture du camp, le premier réflexe du gouvernement fut de nier l'existence de cette prison, en affirmant que c'était au contraire un centre d'hébergement pour étrangers. Etant donné les conditions d'accueil du hangar, ce mensonge ne tint pas longtemps. Le gouvernement tenta ensuite de légiférer afin de rendre légal cette forme d'internement. Ces tentatives aboutirent à la loi Peyrefitte de 1981 dite « Sécurité et Liberté ».

Dès 1980, la loi Bonnet et Peyrefitte permet d'exécuter par la force une mesure d'expulsion du territoire ou de reconduite à la frontière d'un étranger en situation irrégulière et autorise la privation de liberté de ce dernier sur décision administrative. Mais c'est la loi du 29 octobre 1981 qui légalisera et organisera la rétention administrative. A l'époque, la durée maximale pendant laquelle une personne est retenue est fixée à 7 jours. Cette loi ne prévoyant pas la construction de locaux ou de centres de rétention destinés aux étrangers, les sans-papiers continuèrent à être

L'histoire des mouvements révolutionnaires ; c'est dire adieu aux luttes contre l'exploitation, la domination, la xénophobie... ; le partage égalitaire des richesses deviendrait une chimère ; nos volontés pour construire une société fondée sur l'égalité sociale, la solidarité, l'entraide ne seraient que de dangereuses utopies. Le capitalisme serait la seule fin possible de l'histoire.

C'est donc autant un enjeu idéologique que politique que de refuser la différence entre réfugiés politiques et économiques. Tous les réfugiés sont des victimes des choix politiques de leurs gouvernants ! On peut tout autant détruire un être humain en le torturant qu'en le réduisant à la misère ; l'une et l'autre de ces causes peuvent tuer une personne et en tout cas portent atteinte à son intégrité physique et morale. Il n'y a pas de hiérarchie dans l'horreur !



## LE SECURITAIRE

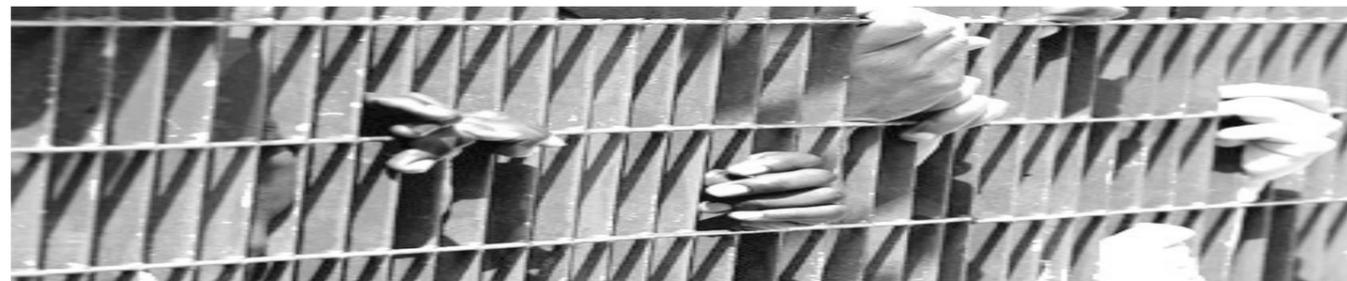
L'instrumentalisation des personnes d'origine étrangère, en particulier les sans papiers, ne se limite pas au champ économique. Les politiques sécuritaires s'appuient, en partie, aussi sur la présence « d'immigrés postcoloniaux », pour reprendre le langage de l'Etat.

S'inspirant des théories élaborées pendant la guerre d'Algérie (voir L'ennemi intérieur, M. Rigouste, La Découverte, 2009), les politiques sécuritaires développées, de manière continue, depuis plusieurs années par les gouvernements de gauche et de droite, ont, entre autres, instauré la notion « d'ennemi intérieur ». « ... cet ennemi intérieur pourrait comprendre, au premier chef les casseurs [c'est-à-dire les antisystème en lutte, en dehors des institutions, contre le capitalisme], puis les malfaiteurs..., enfin les islamistes et la menace terroriste qui les accompagne. » Pour justifier la militarisation du maintien de l'ordre il y aurait trois pôles : « la rue et les émeutes urbaines, le « crime organisé » et l'intégrisme musulman. » (colonel Dufour, cité par M. Rigouste, page 238)

Pour l'Etat et les institutions de maintien de l'ordre (police et armée), la société est vue comme un corps vivant. Il peut être atteint

par des virus, regroupés au sein de l'ennemi intérieur. L'armée et la police sont les chirurgiens permettant d'assainir ce corps. « L'institution de la menace migratoire dans la pensée d'Etat a déterminé une forme de restructuration du contrôle intérieur autour de trois axes, conçus comme des techniques de lutte contre les menaces globales : intégrer, expulser, pacifier. Les politiques de sécurité et de défense mises en place à ce titre s'appliquent à distinguer des corps sauvages qu'il faut intégrer, des corps barbares à expulser et des territoires intérieurs à pacifier. » (M. Rigouste, op cité, page 238)

Dans cette conception du monde, l'immigration est vécue comme une composante pouvant déstabiliser l'ordre social. Il faut donc s'en prémunir. D'une part l'immigration fait pression aux frontières pour pouvoir venir en Europe, notamment en France. Ces immigrés pourraient importer les comportements terroristes liés à l'intégrisme musulman. D'autre part, on retrouve bon nombre de ressortissants étrangers dans les quartiers paupérisés, qu'il faut pacifier. Beaucoup de leurs habitants sont musulmans pouvant être ou devenir des agents pour le terrorisme international, une cinquième colonne, en quelque sorte. « Les quartiers



raffles d'une autre ampleur que celles que nous connaissons. Cela remémorerait des événements peu glorieux de notre passé et il n'est pas sûr que même Sarkozy puisse l'assumer concrètement. Un des choix des gouvernements européens est plutôt de faire faire le plus possible « le sale boulot » par des Etats de pays situés à la périphérie de la Communauté européenne, comme l'Ukraine, la Libye, etc. Ainsi ils externalisent la gestion (en fait le refoulement) d'une partie des flux de réfugiés ;

– la raison profonde est d'ordre économique. L'instrumentalisation des sans papiers permet de renforcer la précarité, donc de faire pression sur le marché du travail en faveur des capitalistes, en mettant en concurrence les salariés de nationalité française ou ayant des titres de séjour avec des travailleurs sans papier. Des secteurs entiers de la production sont rentables grâce à l'exploitation débridée de ces derniers, comme l'agriculture, le bâtiment, la confection, la restauration, l'hôtellerie... Les conditions d'exploitation vécues par ces travailleurs sans statut peuvent inspirer des projets de loi devant être inclus dans le Code du travail. Par exemple, le Contrat Première Embauche (le fameux CPE abandonné par le gouvernement Villepin en 2006 à la suite du mouvement développé à son encontre) avait, entre autres, pour fonction d'essayer de faire vivre à une partie de la jeunesse les conditions de travail précarisé ressemblant à celles que connaissent les travailleurs clandestins. En statuant une période d'essai d'un an, les salariés embauchés sous cette forme de contrat pouvaient être licenciés du jour au lendemain sans aucun préavis durant la première année dudit contrat. De son côté, un travailleur clandestin peut être mis à la porte immédiatement puisqu'il ne peut s'appuyer sur le Code du travail pour faire valoir ses droits.

capitaliste. La Convention de Genève (du moins l'interprétation de l'Etat français) est pour le moins tendancieuse. En effet, elle instaure une différence entre les réfugiés politiques et les réfugiés économiques. Les premiers seraient contraints de s'enfuir parce que victimes des exactions de l'Etat du pays dont ils sont ressortissants ; ils doivent donc être protégés par les Etats respectant les droits de l'homme. Les seconds se seraient motivés pour entreprendre leur périple parce qu'ils n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins en raison de la misère (chômage, famine...) que connaît leur pays d'origine ; ceux-là ne relèvent d'aucune convention et ne bénéficient d'aucune protection. Ils sont laissés, dans le meilleur des cas, dans l'errance de leur survie.

Admettre cette dichotomie, c'est faire fi que la vie en société relève de choix politiques. Le capitalisme est une construction humaine, ayant une histoire et donc un devenir et sans doute une fin. Cela signifie que, comme les sociétés l'ayant précédée (par exemple la société aristocratique), la société bourgeoise peut également disparaître, pour que d'autres formes d'organisation sociale voient le jour.

Les réfugiés économiques sont victimes des choix politiques de leurs gouvernants, bien souvent à la solde des Etats capitalistes des pays du Centre. Il ne peut y avoir de différence, de ce point de vue, entre réfugiés économiques et politiques. Ou sinon, on admet que le capitalisme ne relève pas d'un choix décidé pour les uns et imposé pour les autres. Cela conduit à une sorte de naturalisation de la société bourgeoise. En effet, les victimes de la misère ne le seraient non plus parce que leurs gouvernants ont fait le choix de les sacrifier sur l'autel du profit. Leurs situations seraient la conséquence d'une évolution inéluctable, dont personne, en tout cas pas les gouvernants, ne serait responsable. Cette vision induit donc à ne plus pouvoir remettre en cause dans ses fondements le capitalisme et l'organisation sociale imposant les rapports de domination et d'exploitation. Ainsi on ne pourrait tout au plus que les aménager, les réformer à la marge.

Admettre ce postulat conduit à renier toute

Les textes internationaux sont aussi rédigés pour le maintien de l'ordre

enfermés dans des locaux administratifs non pas prévus à cet effet jusqu'en 1984. Le parti socialiste avait participé à la dénonciation d'Arenc en 1974, par la voix de ses responsables mais également par le biais de ses militants investis dans des associations d'aide aux étrangers. Pourtant, loin de revenir sur la loi Peyrefitte, le gouvernement de Mitterrand décida la création de centres dits « de rétention » dans les principales villes du pays. L'armature générale de la rétention sera ainsi plantée. Les gouvernements qui se succéderont de 1993 à 1998 vont, à chaque changement législatif, renforcer un peu plus ce cadre, en augmentant la durée maximale de rétention, la faisant passer de 7 à 10 jours, puis à 12 jours. En 2003, la loi dite « Sarkozy » du 26 novembre porte la durée maximale de rétention à 32 jours. Dans le même temps, la politique du chiffre s'affirme avec des taux de reconduite toujours plus élevés à atteindre (de 15000 en 2004 à 25000 en 2008).



Pour ce faire, le nombre de places en centre de rétention est augmenté, passant de 786 places en 2002 à 1443 aujourd'hui répartis dans 24 CRA (centre de rétention administrative). Et la volonté affichée du gouvernement est de continuer la construction de camps. A ces centres de rétention doivent être ajoutés les locaux de rétention. Ce sont des locaux qui peuvent être implantés partout par simple décision préfectorale et qui sont sensés « accueillir » les étrangers en situation irrégulière avant leur passage devant le Juge des libertés et de détention (JLD) qui décidera de la prolongation, ou non, de leur rétention. Les autorités peuvent garder les étrangers 48h dans ces locaux de rétention administrative (LRA), qui se trouvent la plupart du temps à l'intérieur des commissariats ou des gendarmeries et sont souvent des cellules de garde à vue améliorées. On est donc passé en 30 ans d'une prison illégale soulevant l'indignation du grand public et des défenseurs des droits de l'Homme, à une France des camps, où un traitement exceptionnel, un droit d'exception est appliqué à une catégorie de population particulière, les étrangers.

## Le droit, la loi : des outils de légitimation et de banalisation

Comme nous l'avons vu, la dénonciation de la prison d'Arenc dans les années 1970 se basait notamment sur une question de droit. La législation sur les étrangers de 1945 était en effet revenue sur celle de 1938, en rendant illégale l'internement des étrangers en vue de leur expulsion. Ainsi, dans une circulaire de 1945, le conseil des ministres voulait au plus vite « revenir à la légalité républicaine d'après laquelle nul ne peut être arrêté sans décision de justice et incarcéré sans mandat délivré par un juge d'instruction » en mettant fin au régime d'internement administratif. Quelques 30 ans plus tard, il suffira au législateur de trouver une astuce juridique pour revenir à ce régime d'exception. Pour cela, il prendra pour référence légale l'article 120 du Code Pénal datant de 1810 qui autorise l'internement administratif seulement « sur ordre provisoire du gouvernement ». Cet article avait été utilisé en 1914 par exemple, pour interner les Austro-allemands, considérés comme ennemis de la France. Ainsi, le gouvernement de l'époque pour justifier d'une pratique illégale va faire appel à une loi datant du 1er Empire. Et la critique juridique tombera à plat.

De la même façon, la mise en place des zones d'attentes se sont dans un premier temps confrontées à des revers légaux. Les zones d'attentes sont des espaces où les étrangers souhaitant se rendre en France sont confinés. Ces zones se trouvent aux abords des gares, des aéroports et des ports, et reçoivent les étrangers qui n'ont pas les papiers nécessaires pour entrer sur le territoire. L'étranger peut y être retenu jusqu'à 22 jours, le temps d'être expulsé, ou bien le temps de traiter de la recevabilité de sa demande d'asile. C'est en 1992 que le législateur va tenter d'instaurer ces zones internationales, qui sont une fiction juridique, en les nommant « zones de transit ». La loi du 22 janvier 1992 prévoyait l'intervention d'un juge administratif après 20 jours de rétention. Le Conseil constitutionnel obligera le gouvernement à revoir son texte, en affirmant cette loi contraire à la Constitution, car l'autorité judiciaire n'intervenait pas dans les meilleurs délais. Alors, pour faire accepter ce nouvel enfermement illégal, le gouvernement va simplement intervenir plus fortement, en changeant l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui est le cadre légal concernant le droit des étrangers. Magie de la loi qui se plie au législateur ! Les zones d'attente sont donc établies par la loi du 6 juillet 1992. Pour les questions de droit, le dernier mot revient au législateur, et les « subtilités » du droit, ajoutées au rapport de force idéologique, permettent de faire accepter certains changements qui pourtant vont à l'encontre des règles générales défendues par l'Etat de droit. En regardant ces changements législatifs concernant la rétention, on comprend que le pouvoir du gouvernement et du parlement va au-delà des lois. Non seulement il peut imposer, par des bricolages douteux et souvent en contradiction avec les conventions internationales, un traitement d'exception, un infra-droit. Mais surtout, il a un effet symbolique et idéologique en faisant admettre, en imposant comme normal ce traitement d'exception et en légitimant la vision des étrangers comme indésirables.

## La trop longue histoire des camps et des indésirables

Le camp est une forme d'enfermement qui s'est développé à partir du XIXème siècle. Ainsi, en fonction des aléas de l'histoire, différentes populations considérées comme indésirables, dangereuses et/ou inférieures, ont été internées dans ces espaces de non-droit. Ce fut le cas des républicains espagnols de la retirada fuyant la répression franquiste en 1938, qui furent considérés comme des agitateurs et enfermés. De la même façon, les tziganes étrangers, puis français, furent internés par décision du gouvernement français au début de la seconde guerre mondiale. A la libération, les tziganes ne seront pas libérés tout de suite des camps français, la loi permettant l'enfermement des nomades n'étant abrogé qu'en 1946 (et en 1970 pour une disposition datant de 1912). Dès 1933, les juifs allemands furent emprisonnés puis, sous le gouvernement de Vichy, les rafles frappèrent également les juifs français et les déportations débutèrent. Toujours pendant la seconde guerre mondiale, comme ça avait été le cas pour d'autres peuples colonisés (Malgaches, sénégalais...) lors de la guerre 14-18, des indochinois furent détenus dans des camps de travail français. Ils ne furent libérés qu'en 1948. Pendant la guerre d'Algérie, des algériens de métropoles soupçonnés d'être des combattants seront également enfermés. Certains camps ont accueilli plusieurs de ces populations à des époques successives, comme le montre l'histoire du camp de Rivesaltes qui est à ce niveau exemplaire. En 1940, le centre militaire créé en 1935 à Rivesaltes est en partie affecté à l'hébergement et à la surveillance des travailleurs étrangers (espagnols, sénégalais, indochinois). Entre 1941 et 1942, ce même camp allait « recevoir » des familles juives tziganes et espagnoles, avant de devenir le « Drancy de la zone libre » à partir duquel neuf convois partirent pour la déportation entre août et octobre 1942. Il est réutilisé entre 1957 et 1962 pour interner des militants algériens. Puis de 1962 à 1964, ce furent au tour des harkis d'y être installés avant d'être autorisés à entrer en France. Aujourd'hui, un centre de rétention jouxte l'ancien site du camp. Ce qu'il faut retenir de ce lieu de mémoire, c'est que tous ces hommes et ces femmes étaient enfermés du fait non de leurs actes, mais de leur appartenance à une catégorie : Tziganes, juifs, algériens... Il est important de regarder les similitudes idéologiques entre la mise en place des camps en France à cette époque et les centres de rétention aujourd'hui. Il ne s'agit pas ici de comparer la situation actuelle dans les centres de rétention avec la question de la Shoah ou du Samudaripen, ni de faire un parallèle entre camps de rétention et camps d'extermination. Mais de mettre en évidence les points de convergences entre les camps mis en place par la France dès 1933 pour enfermer des populations considérées indésirables, et les politiques contemporaines d'enfermement systématique des étrangers. La politique d'extermination de l'Allemagne Nazie, soutenue par le gouvernement de Pétain, utilisait le système des camps pour faciliter une mise en œuvre tragique d'extermination totale. Mais la logique primaire de mise en place de ces camps de concentration en France n'était pas liée, au départ, à une volonté d'extermination mais à une volonté de mise à l'écart des parias. Si les déportations et l'horreur des génocides n'avaient pas existé, l'enfermement des juifs et des tziganes sur le seul motif de leur identité supposée aurait-il été plus acceptable ?

## Retour sur le présent

Il n'y a pas une semaine sans que les rares observateurs autorisés dans les camps de rétention dénoncent des abus de l'administration (tabassages en règle, utilisation du taser, tortures psychologiques...). Il faut bien comprendre que loin d'être des abus, il s'agit d'un mode de gestion « normal » dans un système « anormal ». Ces dérapages sont constitutifs d'un système qui nie les droits élémentaires des personnes emprisonnées. Il n'est pas question ici de dédouaner les auteurs de ces bavures, mais de comprendre que ces bavures sont les effets directs du système camp (comme le fait Zimbaro sur les tortionnaires de la prison d'Abu Ghraib). Et loin de perdre de la vitesse, ce système camp est en pleine expansion. Aujourd'hui, l'Europe veut se doter d'une politique commune en ce qui concerne l'enfermement des étrangers. Ainsi, un projet de loi veut faire passer à 18 mois la durée de rétention dans les pays membres. Il faut ajouter à cette politique communautaire les camps déjà installés hors de l'Europe, en Libye ou au Maroc par exemple, qui sont financés par la communauté européenne ou des pays européens et qui sont chargés de retenir les étrangers voulant accéder au continent. Bien sûr, la question de respect des droits de l'homme dans ces camps n'est pas une priorité pour les Etats membres.

La force des gouvernements est de pouvoir rendre, en apparence du moins, acceptable des fonctionnements qui vont à l'encontre des valeurs qu'ils affirment défendre et qui sont inscrites dans des grands textes poussiéreux (Déclaration des droits de l'homme, Convention de Genève...). Ils nomment rétention l'enfermement des étrangers, alors qu'il s'agit d'une détention sans jugement. Ils appellent les camps de rétention des centres. Ils transforment les lois à leur convenance pour faire accepter des dispositions d'exception et discriminatoire à l'encontre des étrangers. Enfin, ils veulent nous faire croire qu'il existe une frontière symbolique entre les nationaux et les étrangers qui justifie le traitement inégalitaire de ces premiers. Cette base idéologique est la base du racisme et doit être combattue comme telle.

Il faut donc aller au-delà d'une dénonciation des conditions de vie dans les camps ou de leur légalité juridique, et remettre en cause le racisme institutionnel sur lequel repose l'enfermement des étrangers. Il faut également combattre un des effets de cet enfermement, qui est la coupure avec le monde extérieur, en faisant connaître la situation de ces prisonniers « hors du droit ». Les cris et les révoltes des étrangers en rétention existent, même s'ils peinent à dépasser les murs de ces prisons.

Puisque personne n'est illégal et pour que la liberté de circulation et d'installation puisse s'appliquer à toutes et tous, faisons tomber les murs des centres de rétentions, et ceux dans nos têtes.

L'acharnement de l'Etat à l'encontre des populations d'origine Etrangère n'est plus à démontrer. Depuis des décennies, l'arsenal législatif et policier ne cesse de se durcir. La machine à expulser fonctionne à plein. Mais pourquoi en est-il ainsi ?

Il y a au moins deux raisons motivant la xénophobie d'Etat : l'une d'ordre Economique et l'autre relevant de la conception sécuritaire afin de maintenir l'ordre social, politique et Economique.

# POURQUOI TANT DE XÉNOPHOBIE ?

## LA PRÉCARITÉ

Quels que soient les gouvernements, on assiste de leur part à une gesticulation médiatique à l'encontre de l'immigration sous couvert de protéger la société de la misère du monde. C'est à celui qui expulsera plus de sans papiers que son prédécesseur. La politique du chiffre tient lieu d'alpha et oméga.

Si « l'on ne peut accueillir toute la misère du monde », encore faudrait-il combattre ce qui la génère. On ne peut rendre responsables des personnes victimes des rapports Nord/Sud/Est : l'exploitation du Sud, de l'Est et l'abandon de certaines régions africaines par exemple. Lorsque le FMI et la Banque Mondiale imposent à certains gouvernements de développer des cultures d'exportation (coton, café, arachides...) au détriment des cultures vivrières, il ne faut pas s'étonner que la famine se développe. La première fonction des paysans est de produire pour se nourrir et, avec le surplus de la production, d'aider la population à manger. Or, cultiver en premier lieu pour s'insérer dans le commerce mondial ne permet pas de rendre prioritaire la satisfaction des besoins alimentaires de la population.

Encore une fois, la recherche de profits pour la minorité capitaliste prend le pas sur les besoins vitaux de l'humanité. Cette « réorganisation » des fonctions agricoles impose des politiques de remembrements, réduisant le nombre d'agriculteurs. Les paysans, contraints d'émigrer, viennent grossir les populations urbaines qui, à leur tour, devant la situation de plus en plus catastrophique, émigrent vers d'autres pays limitrophes et dans une moindre mesure vers l'Occident. C'est une question de survie ! Seules les multinationales, leurs actionnaires et

autres spéculateurs, les classes dominantes et les gouvernants des pays « sous-développés » profitent de cette situation.

Jusqu'à présent les frontières ne sont pas ouvertes – au contraire, elles ont plutôt tendance à se refermer ! – et nos conditions de vie ne cessent de se dégrader : développement du chômage, de la précarité, de la misère, remise en cause d'acquis sociaux... C'est démagogique d'en faire porter la responsabilité sur les immigrés. Plus on durcira les lois concernant l'immigration, plus on renforcera la précarité.

Le ministère de l'immigration et de l'identité nationale estime qu'il y aurait entre 200 000 et 400 000 sans papiers en France. Si Besson arrive à atteindre les objectifs fixés (29 000 expulsions pour l'année 2009), il faudra plus de 10 ans pour reconduire à la frontière l'ensemble des sans papiers estimé à ce jour. Cela suppose aussi que l'Etat arrive à rendre étanche les frontières pour qu'il n'y ait plus de personnes en situation irrégulière. En dehors de l'absurdité de ce raisonnement, il ne pourra jamais expulser tous les sans papiers pour au moins trois raisons :

- la première est d'ordre technique. Il faudrait une logistique telle (avions, charters, trains, bateaux), qu'il paraît très difficile d'organiser des expulsions aussi massives ;
- organiser l'expulsion de l'ensemble des sans papiers supposerait, d'une part, le regroupement de milliers de personnes dans des camps d'une autre dimension que ceux que l'on connaît actuellement, et, d'autre part, l'organisation de manière systématique de multiples